

RÈGLEMENT

La Société Suisse de Chronométrie (SSC) organise un concours pour les élèves du domaine de l'horlogerie dans le but de promouvoir et sauvegarder le savoir-faire horloger.

Ce concours est ouvert à tous les élèves de 3^e année en CFC ou année de certification de praticien, des Écoles d'Horlogerie et Centres d'apprentissage de l'industrie horlogère en Suisse, ainsi qu'aux élèves qui font leur apprentissage dans des ateliers privés suisses.

Thème du Concours SSC 2010

Obtenir le meilleur réglage chronométrique sur un mouvement mécanique fourni par la SSC.

La précision du réglage est contrôlée par le Contrôle Officiel Suisse des Chronomètres (COSC), selon la norme ISO 3159.

Matériel fourni à chaque candidat par la SSC

- 1 mouvement mécanique (calibre ETA 6498-1)
- 1 cadran de travail aux normes COSC
- 1 jeu d'aiguilles de travail COSC
- 1 calotte COSC
- 1 tige de remontoir avec couronne métallique COSC
- 2 ponts de balancier nickelés
- 1 pont de rouage nickelé et gravé avec logo SSC et numéro consécutif
- 1 platine d'achevage avec goupilles de limitation
- 1 pont d'ancre spécial sans butées fixes
- 2 jeux d'amortisseurs de chocs Incabloc
- 1 Triovis Valdar
- 2 serges de balancier annulaires Glucydur
- 2 plateaux de balancier
- 3 axes de balancier
- 5 spiraux « Qualité I » (CGS 7.5)
- 3 pitons à goupille
- 3 viroles traditionnelles à goupille
- 20 goupilles coniques pour virolage et pitonnage
- 2 ancres en acier, rubis rouge
- 1 roue d'échappement (qualité A)

Modalités de participation

Le concurrent doit avoir assemblé, ajusté et réglé la pièce lui-même en interne. Il s'y engage publiquement et sur l'honneur.

L'accord de l'employeur est obligatoire et lui seul définira si ce concours est pris sur le temps de travail ou en dehors.

Le concurrent a toute la liberté de modifier la partie échappement et le régulateur pour améliorer le réglage chronométrique (améliorer l'achevage, aplatir les extrémités des pivots de l'axe de balancier, réaliser la courbe intérieure du spiral, etc.).

Le concurrent abandonnant le concours doit restituer à la SSC le matériel fourni.

Les mouvements qui auront obtenu la certification COSC seront remis gracieusement, accompagnés du certificat, au concurrent.

Chaque candidat ne peut se présenter qu'une fois à un concours SSC.

Responsabilité

La SSC décline toute responsabilité dans d'éventuelles pertes ou dégâts lors des transports.

Planning

Inscription: janvier - mi-février

Durée du concours: mars - avril

Contrôle par le COSC: mai

Publication des résultats dans le Bulletin SSC n°64 du mois de septembre et remise des prix à l'occasion du Congrès International de Chronométrie qui se tiendra à Montreux les 28 et 29 septembre 2010.

Inscription

Jusqu'au **15 février 2010**.

Adresse:

SSC

Jaquet-Droz 1

CH-2002 Neuchâtel

T 032 720 50 79 – F 032 720 57 51

E info@ssc.ch

Date d'expédition du matériel

À partir du **26 février 2010**, le matériel sera envoyé aux centres de formation respectifs.

Début du concours

Dès réception des kits.

Dépôt des mouvements réglés

Jusqu'au **30 avril 2010**, le cachet de la poste faisant foi.

Adresse:

SSC

Jaquet-Droz 1

CH-2002 Neuchâtel

T 032 720 50 79 – F 032 720 57 51

E info@ssc.ch

Classement des mouvements et attribution des prix

Chaque mouvement subira le contrôle chronométrique au COSC.

Le classement des mouvements sera effectué selon les résultats fournis par le COSC. Seuls les mouvements ayant obtenu le certificat COSC seront classés.

Les prix seront attribués aux trois meilleurs résultats du classement:

- 1^{er} prix: CHF 1'000.- + Certificat SSC + médaille + participation au Concours International de Chronométrie *
- 2^e prix: CHF 600.- + Certificat SSC + médaille
- 3^e prix: CHF 300.- + Certificat SSC + médaille

Les 10 meilleurs classés recevront un habillage et pourront garder leur montre.

Communication et publication des résultats

Les résultats seront communiqués aux centres de formation au plus tard fin juin 2010 et publiés début septembre 2010 dans le Bulletin SSC n° 64.

Cérémonie de la remise des prix

Les prix seront remis aux lauréats, en main propre, à l'occasion du Congrès International de Chronométrie les 28 et 29 septembre 2010, au Music & Convention Centre de Montreux.

For juridique

Toute contestation ou réclamation devra être adressée par lettre recommandée à la Commission Scientifique de la SSC qui sera seule juge en la matière. En cas de litige, le for est exclusivement au siège du Secrétariat de la SSC (actuellement à Neuchâtel). Le droit suisse, à l'exclusion des règles sur les conflits de lois, est applicable.

* Pour autant que le Concours International de Chronométrie soit annoncé dans les 12 mois qui suivront la remise du prix.